



Rapport de la garante

PROJET D'AMENAGEMENT

"EC'EAU PORT FLUVIAL"

Ville de Creil

du 04 novembre au 05 décembre 2013

établi par Marie-Françoise SEVRAIN

Marie-Françoise Sévrain
Garante de la concertation volontaire

Décisions de référence :

Courrier de monsieur le maire de Creil du 10 septembre 2013;
Décision de la CNDP du 02 octobre 2013;
Délibération du conseil municipal de Creil du 21 octobre 2013.

Le présent rapport de la concertation a pour objet de rendre compte du rôle de la garante et de sa perception de la seconde phase de concertation sur le projet « Ec'eau port fluvial » sur le site de la Vieille Montagne à Creil, en se posant les questions suivantes :

- le public a-t-il pu s'informer sur le projet d'« Ec'eau port fluvial » ?
- le public a-t-il pu s'exprimer et obtenir les réponses à ses questions, formuler toutes remarques et suggestions et donner son avis ?

Ce rapport est établi sur la base :

- du suivi de la concertation ;
- de la réunion publique animée par la garante ;
- du projet de compte-rendu de la concertation réalisé par la ville de Creil.

1- La saisine de la CNDP

Le projet d'« Ec'eau port fluvial » consiste en la création d'un éco-quartier associé à un port de plaisance.

Il s'agit d'un projet d'aménagement dont la concertation est imposée par l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Aucune obligation réglementaire n'imposait à la ville de Creil de solliciter de la CNDP la désignation d'un garant dès la première phase de concertation en 2012, ni de renouveler sa démarche pour la seconde phase de concertation qui s'est déroulée fin 2013.

2- Le projet soumis à concertation

Le futur écoquartier « Ec'eau port fluvial », est situé sur le site de Vieille Montagne, actuellement friche industrielle à proximité du centre ville de Creil, en bordure de l'Oise.

Les objectifs annoncés sont les suivants:

- *Repositionner la Ville de Creil comme la seconde agglomération de la Picardie aux portes de Paris et ceci à travers des projets ambitieux,*
- *Profiter des opportunités foncières laissées par le passé industriel de la ville pour lutter contre l'étalement urbain et remodeler la ville,*
- *Permettre une urbanisation réfléchie, basée sur le développement économique de l'agglomération et sur la répartition équilibrée du parc de logements dans les différents quartiers de la ville,*
- *Tourner la ville vers l'Oise en la valorisant et offrir ainsi aux usagers un cadre de vie agréable et sain,*
- *Mettre l'accent sur les circulations douces à l'échelle de la ville pour les relier aux différents quartiers et intégrer parfaitement ce nouveau quartier au tissu urbain existant,*
- *Redynamiser l'activité commerciale du centre-ville,*
- *Respecter les critères de développement durable et le caractère environnemental exemplaire souhaité dans l'aménagement de ce site.*

Lors de la première phase de concertation, il était envisagé:

- la création d'un port fluvial comportant une darse pouvant accueillir 60 anneaux, un équipement léger de plaisance pour les bateaux de transit de 20 places, un port à sec de 100 emplacements, des emplacements pour des bateaux logements et une capitainerie.

- la construction de 160 à 200 logements, dont 20% de logements sociaux, de commerces pour les besoins du quartier et pour compléter ceux du centre-ville.
- la création d'équipements, services et espaces publics : un hôtel, des places de stationnement, l'aménagement en promenade du quai de l'Oise, et un embarcadère pour croisières fluviales.

Suite aux questions soulevées lors de la première phase de concertation et la poursuite des études de faisabilité, le projet a évolué :

- *Les principales modifications apportées au projet urbain portent sur le tracé des voies qui permettent de mieux intégrer le quartier au quai aval, à la sortie du pont Y et à la future école de la ZAC Gournay.*
- *Un travail sur les cheminements piétons permet de faciliter l'accès au quartier depuis le pont, la gare et le débouché de la future passerelle. La prise en compte de l'altimétrie du terrain a amené à concevoir les espaces publics autour de la darse sur un principe de quai bas permettant de mieux profiter de la présence de l'eau. Ce projet permettra d'accueillir environ 260 logements et 1200 m² de commerces et services qui participeront à l'animation du port.*
- *La programmation du Port a été précisée. Il sera constitué par une darse d'environ 60 anneaux, d'une halte fluviale d'au moins 20 places, d'un port à sec de 100 places, de bateaux logements et de péniches, d'un quai de mise à l'eau, de places de stationnement voiture et camping-car dédiés, d'une aire de lavage... L'étude de marché a souligné le potentiel du projet et l'importance de diversifier l'offre qui sera offerte sur le site afin de renforcer son attractivité et d'équilibrer son exploitation.*

3- Les modalités de la concertation

Lors de sa séance 21 octobre 2013, le conseil municipal a arrêté les dates de la deuxième phase de concertation et ses principales modalités d'information du public, qui sont les suivantes :

- *affichage de la délibération fixant les objectifs et la durée de la concertation*
- *insertion d'un avis dans la presse local informant le public de l'ouverture de la concertation*
- *rédaction d'un article dans le magazine d'information de la Ville de Creil*
- *affichage annonçant la concertation*
- *création d'un espace d'information et d'expression dédié au projet sur le site internet de la Ville de Creil : www.creil.fr et d'une adresse e-mail eceauport@mairie-creil.fr*
- *organisation d'une réunion publique*
- *organisation de deux permanences à la Maison de la Ville.*

- *exposition à la Maison de la Ville tout au long de la concertation sur le projet, accessible au public aux heures d'ouverture*
- *mise à disposition d'un dossier de concertation accompagné d'un registre disponible à l'accueil de la mairie et de la Maison de la Ville*
- *édition et diffusion d'un support d'information accessible à tous publics proposant une description synthétique du projet.*

La garante a pris connaissance des modalités proposées par le conseil municipal et les a approuvés.

4- Le déroulement de la concertation

Les modalités de la concertation ont été conformes à celles arrêtées par le conseil municipal..

La concertation s'est déroulée du 04 novembre au 05 décembre 2013.

4.1- Le dossier de concertation

Le dossier réalisé par la ville de Creil, support de l'information du public, a été mis à la disposition du public à partir du 04 novembre 2013 à l'accueil de la mairie et à la Maison de la Ville ainsi que sur le site internet www.creil.fr.

Il était composé :

- de la délibération du conseil municipal du 21 octobre 2013;
- d'une notice explicative présentant l'évolution du projet et de la programmation,
- de la demande de désignation d'un garant et de la décision de la CNDP,
- de la copie des panneaux d'exposition,
- du dossier de la première phase de concertation.

Suite à la réunion publique du 19 novembre 2013, ont également été ajoutés, sur le site internet, les différents supports de présentation utilisés.

4.2- L'annonce de la concertation

La ville de Creil a mis en place un large dispositif d'information du public :

- *Un communiqué de presse annonçant le lancement de la seconde phase de concertation et invitant le public à la réunion publique, paru le 4 novembre 2013.*
- *Le site internet de la Ville www.creil.fr a diffusé l'information en permanence avec une bannière sur la page d'accueil pour accéder directement à la page dédiée à partir du 4 novembre 2013.*
- *Des insertions dans la presse locale ont été publiées : le 31 octobre 2013. (Le courrier Picard et Le Parisien).*
- *Une campagne d'affichage: affiches A3, en 350 exemplaires.*
- *Une page dédiée dans la lettre éco-citoyenne du mois d'octobre et dans le magazine de la Ville du mois de novembre 2013 (16 000 exemplaires).*
- *Des invitations et e-invitations pour la réunion publique du 19 novembre 2013.*

- *2 panneaux sur la façade de la Maison de la Ville tout au long de la concertation, complétés par une information sur les 3 panneaux électroniques situés dans Creil.*

4.3- La réunion publique

La réunion publique, qui s'est déroulée à la Maison de la Ville le 19 novembre 2013, animée par la garante, a réuni une centaine de personnes.

Après le mot d'accueil du maire, la garante a détaillé les modalités de la concertation ainsi que son rôle dans la démarche de la concertation, puis l'assistance à la maîtrise d'ouvrage a exposé l'état d'avancement du projet en fonction

- des objectifs environnementaux, bureau d'étude Urban Eco
- de la programmation et du bilan financier, société Terridev
- du nouveau projet urbain, Agence d'architecture DMP.

Suite à ces exposés liminaires, la parole a été donnée à la salle et des questions se rapportant aux thèmes suivants ont été abordées :

- Les déplacements: accès routiers, circulations douces, l'accès à la "gare d'agglomération";
- Le port fluvial de plaisance : équipements et services ;
- La gestion des contraintes du site : pollution, risque d'inondation ;
- Les commerces, services, emploi ;
- Le budget du projet – l'économie du projet

4.4- Les permanences

Un effort particulier a été porté pour adapter les jours et heures des permanences à la disponibilité du public qui se sont déroulées le mardi 12 novembre 2013 - de 18h à 20h - et le samedi 30 novembre 2013 de 9h à 12 h. Une seule personne s'est présentée le samedi matin.

4.5- Le recueil des observations écrites

Deux registres ont été mis à disposition en mairie et à la Maison de la Ville, un seul 1 commentaire a été émis.

5- Les thématiques abordées au cours de la concertation

Les thématiques abordées lors de cette seconde phase de concertation, sont les mêmes que celles émises lors de la première phase de concertation un an auparavant.

- **Le projet d'« Ec'eau port fluvial » dans le contexte local**

Le porteur du projet ont confirmé que la réalisation du projet n'était pas subordonnée aux projets d'échelles nationale ou régionale mais qu'il s'articulait avec les projets locaux

- **Les transports, les déplacements et les circulations douces**

La question de l'accessibilité a été soulevé. La gestion des stationnement, des déplacements et des flux est un objectif majeur du projet visant à réduire la place de la voiture.

- **Le port fluvial de plaisance**

Le port fluvial suscite toujours l'enthousiasme et des usagers potentiels ont même abordés les éléments techniques de conception.

- **L'éco-quartier**

La programmation du nouveau quartier, les types de logements, le cadre de vie, et la gestion énergétique des constructions ont été présentés pour percevoir ce que pourrait être cet écoquartier

- **La gestion des contraintes du site**

Les interrogations ont principalement porté sur la prévention des risques d'inondation.

- **Les activités, les services et l'emploi**

Il a été souhaité que la création de nouvelles activités commerciales ne mettent pas en péril celles existantes à proximité.

- **L'économie du projet**

Le financement du projet a bien entendu été abordé en insistant sur la nécessité de préserver les finances de la Ville et l'obligation d'obtenir des subventions.

6- Conclusion

Si la première phase de concertation avait permis de porter à la connaissance du public le principe du projet de reconversion de la friche industrielle du site de la Vieille Montagne en un écoquartier intégrant un port fluvial. La seconde phase de concertation a présenté un projet plus précis.

L'opportunité du projet n'a pas été mise en cause, Les thèmes abordés lors de la première phase de concertation, bien qu'approfondis, suscitent toujours des interrogations.

L'information a été diversifiée visant à atteindre un public aussi large possible.

La garante a constaté que toutes les dispositions prévues ont bien été mises en œuvre. Elle estime que la concertation a été sincère et complète.

Comme pour la première phase de concertation, les permanences n'ont pas été fréquentées, bien que l'horaire et les jours aient été choisis afin de correspondre à la disponibilité du public. Il s'agit d'un échec.

Seule la participation à la réunion publique a été significative, environ 100 personnes.

La garante n'a pas d'observation particulière à faire sur le projet de bilan établi par la ville de Creil. Ce bilan lui paraît complet et refléter fidèlement la concertation qui s'est déroulée du 04 novembre au 05 décembre 2013.

Pour la poursuite de concertation, il faudrait envisager des modalités permettant de toucher un public plus large. Par exemple, réfléchir à l'implication des animateurs de la Maison de la Ville pouvant amener les jeunes à s'intéresser au projet.

Fait à Villenoy, le 21 septembre 2014